



**Gestion de la réserve biologique et de l'Espace naturel sensible du Woerr - Convention de partenariat 2013-2015 avec l'Office national des forêts**

**Rapport n° CP/2013/585**

**Service gestionnaire :**

Service agriculture, espaces ruraux et naturels

**Résumé :**

Le projet de réintroduction de la tortue cistude a débuté en 1990, à l'initiative du Département. L'objectif est de protéger les milieux naturels et de favoriser la biodiversité au travers des différentes actions pour la réintroduction, mais également des travaux de renaturations. Le présent rapport vise à poursuivre les modalités de collaboration avec l'ONF relative à l'entretien et la surveillance du site de Lauterbourg.

**I - Rappel du projet**

Le Département du Bas-Rhin est porteur du projet de réintroduction de la cistude d'Europe, inscrit dans sa Charte de l'Environnement de 1990, pour lequel le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable a donné son accord en septembre 2004.

Le site de réintroduction de la cistude est situé au nord-est du Bas-Rhin, sur la commune de Lauterbourg. Il s'agit de la zone du Woerr d'une superficie d'environ 150 hectares situés entre le Rhin et la Vieille Lauter. Ce secteur répond aux exigences de la cistude et bénéficie d'un bon cadre de protections réglementaires. Ce site est classé en Natura 2000, ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique), RBD (Réserve Biologique Domaniale) et a été retenu par le Conseil Général en tant qu'Espace Naturel Sensible.

L'ONF a adapté le projet de réaménagement de l'ancienne gravière du Woerr de façon à ce que les biotopes à reconstituer répondent aux besoins de la cistude. L'ONF a également réalisé plusieurs évaluations écologiques détaillées et a mis à la disposition gracieuse du Département les terrains domaniaux nécessaires à l'installation du site d'acclimatation. Cet accord s'est formalisé au travers d'une convention d'occupation en date du 03/02/2010.

**II - Conventonnement Département / ONF pour la gestion de site d'acclimatation**

Pour la période 2009/2012, le partenariat s'inscrivait dans le cadre de la convention Interreg « Cistude sans frontière ».

Afin de pouvoir poursuivre ce mode de travail partenarial, il est proposé la mise en œuvre d'une convention portant sur la gestion du site d'acclimatation.

Cet accord permettant notamment une synergie pour la mise en œuvre d'action de police de l'environnement pour la surveillance du site, l'ONF exerçant cette compétence au travers du Code Forestier. En outre elle permettra de poursuivre les actions de suivi et de maintenance du site d'acclimatation, ainsi que la surveillance globale du site de l'ENS du Woerr, en plus de ses missions habituelles sur la forêt domaniale de l'ONF adjacente au site.

Au-delà de cet aspect spécifique, la convention permet aussi à chacun des partenaires d'identifier les missions habituelles qu'il effectuera sur la gestion de son propre site (Réserve

Biologique Domaniale pour l'ONF, et Espaces Naturels Sensibles pour le Département), ainsi que les modalités de collaboration et de gouvernance commune.

De plus, le ou les agents dévolus à cette mission seront également amenés à réaliser des actions d'entretien du site et des animaux hébergés au sein de cette structure.

Sur le plan financier, cette convention se situe dans la même base que dans les partenariats antérieurs (Interreg, Life,...), mais recentrée sur ce projet prioritaire. Il est prévu à ce titre d'attribuer à l'ONF un montant annuel de 11 971,96 € TTC.

En cas d'accord de votre part, les crédits seront à prélever sur l'enveloppe budgétaire suivante :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
29346	65-65737-738	15 000,00 €	15 000,00 €	11 971,96 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

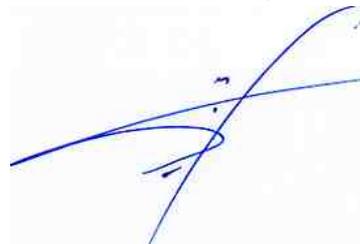
*La Commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, approuve la convention de partenariat 2013-2015 entre le Département et l'ONF pour la gestion du site d'acclimatation, convention prévoyant l'attribution à l'ONF d'une subvention annuelle à hauteur de 11 971,96 € TTC.*

*Elle autorise par ailleurs son Président à signer cette convention.*

*Conformément au règlement financier départemental, la subvention sera versée sur production d'un état récapitulatif des dépenses certifié exact par le bénéficiaire, accompagné d'une copie des factures acquittées ou pièces justificatives.*

Strasbourg, le 19/08/13

Le Président,

A blue ink signature, appearing to be 'Guy-Dominique KENNEL', written over a light blue background.

Guy-Dominique KENNEL